

Membres	23
En exercice :	
Présents :	14
Absents :	9
Votants :	17
Pour :	17
Contre :	0
Abstention :	0

Commune de Arandon-Passins

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt-trois le 20 mars à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de cette commune, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de **Mme SANDRIN Maria, élue Maire.**

Date de convocation du Conseil Municipal : 03 mars 2023

Présent(e)s : Mesdames, Messieurs : Maria SANDRIN, Vincent LIENARD, Véronique GROS, Alexia FARGE, Grégory PINET, Dominique SOLANO, Muriel RADIX, Fabienne DUPUY, Sylvain JUPPET, Alexandre BOITIAUX, Sylvie MONTERO, Dimitri CASTELANT, Michel HANNI, Sophie DE ARAUJO,

Absents excusés : Mesdames, Messieurs : Guillaume LIAUZUN (pouvoir à S. JUPPET), Marilyn SERRANO (pouvoir à F ; DUPUY), Chloé VIAL (pouvoir à M. SANDRIN)

Absents : Mesdames, Messieurs : Bruno GENEVAY, Cédric THIEVENAZ, Aurélie BENEDETTO, Pamela D'URBANO, Jean-Paul COTTIER, Séverine MARLAY.

Mme Véronique GROS a été élue secrétaire de séance

OBJET : ADOPTION DU BUDGET PRIMITIF 2023 DE LA COMMUNE

Après avoir présenté les grandes lignes du compte administratif 2022 du budget général de la commune, après avoir procédé à l'affectation de l'excédent de fonctionnement définitif constaté au 31 décembre 2022 et fixé les taux de fiscalité, il est proposé au Conseil Municipal d'adopter le budget primitif 2023 comme suit :

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		BP 2023
011	Charges à caractère général	468 500.00 €
012	Salaires et charges	667 790.00 €
014	Atténuation de produits	0.00 €
65	Autres charges de gestion courante	111 601.00 €
66	Intérêts des emprunts	9 000,00 €
67	Charges exceptionnelles	2 000,00 €
		- €
022	Dépenses imprévues	20 000,00 €
6811 (042)	Amortissements	60 000.00€
023	Prélèvement pour l'investissement	583 653.74 €
TOTAL		1 922 544.74 €
RECETTES DE FONCTIONNEMENT		
EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT 002		496 956.74 €
6419/013	Atténuations de charges	10 000.00 €

70	Produits D'exploitation	
73	Fiscalité Directe	
74	Dotations	371 457.00 €
75	Loyers Participations	60 000,00 €
76		3,00 €
77	Recettes exceptionnelles	5 000,00 €
		1 922 544.74 €

DEPENSES D'INVESTISSEMENT		BP 2023
13	Subventions d'investissement	52 000.00€
16	Emprunts et dettes	100 000.00 €
20	Immobilisation incorporelles	55 000.00 €
204	Subventions d'équipements versées (TE38)	35 000.00€
21	Immobilisations corporelles	365 000.00 €
23	Immobilisations en cours	436 793.60 €
	Restes A Réaliser (RAR)	135 000.00€
020	Dépenses imprévues	40 000.00€
TOTAL		1 218 793.60 €
RECETTES D'INVESTISSEMENT		
EXCEDENT D'INVESTISSEMENT 001		440 139.86 €
10	Taxe d'aménagement - FCTVA	75 000.00€
13	Subventions d'Investissements	60 000.00 €
16	Emprunt	0.00 €
021	Virement Section exploitation	583 653.74€
040	Opérations d'ordre	60 000.00€
TOTAL		1 218 793.60 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et, à l'unanimité

ADOpte le budget primitif 2023 tel qu'il vient d'être présenté

AUTORISE Madame le Maire à engager les dépenses et les recettes prévues dans le cadre de ce budget.

Dit que cette délibération sera transmise à la sous-préfecture ainsi qu'à Monsieur le Trésorier.

Ainsi fait et délibéré,

Les jour, mois et an que dessus,

Le Maire,
SANDRIN Maria

